

15ème législature

Question N° : 6735	De M. Martial Saddier (Les Républicains - Haute-Savoie)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Négociations sur le reste à charge zéro dans	Analyse > Négociations sur le reste à charge zéro dans la filière optique.
Question publiée au JO le : 27/03/2018		

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les négociations actuellement en cours sur le « reste à charge zéro » (RAC0) dans la filière optique. Suite à la présentation des grandes lignes du projet, le 9 mars 2018, les opticiens craignent que ces négociations n'aboutissent à une détérioration de la qualité des soins. En effet, parmi les pistes évoquées figureraient la prise en charge d'un équipement optique RAC0 tous les trois ans et non plus tous les deux ans comme c'est le cas actuellement ; une prise en charge subordonnée à l'acceptation de l'offre RAC0 ainsi que des contraintes bureaucratiques et des frais supplémentaires pour les opticiens. Ces derniers s'inquiètent donc des répercussions, en matière de qualité des produits, de dépistage des pathologies oculaires et de présence dans les zones rurales, que pourraient entraîner ces propositions si elles venaient à se confirmer. Face à leurs inquiétudes et afin de garantir une bonne prise en charge pour les Français ainsi que des soins de qualité, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce sujet.